

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2011019**

**Signataire : ML/SA**

**OBJET :Convention de financement des projets de la dynamique "ESPOIR BANLIEUES" entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dossier déposé par la Commune dans le cadre de l'appel à projet « Initiatives innovantes en matière d'accueil du jeune enfant dans les territoires de la politique de la ville », lancé par lettre circulaire 2009-015 du 23 janvier 2009,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> juin 2010 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales,

Vu le projet de convention fixant le montant de cette subvention et ses modalités d'attribution,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement des projets de la dynamique « ESPOIR BANLIEUES » entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012.

Les recettes relatives aux subventions versées par la CAF (25 000€ en 2011 et 25 000€ en 2012) seront imputées sur le 903-7478-64.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué